

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le samedi 5 juin 2026 à 21h00, l'assemblée régulièrement convoquée le 28 mai 2026 par M. Christian GENDRE, Maire, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : Christian GENDRE, Olivier ASTRUC, Corinne SAINT-LEGER, Odile TICHIT, Marcel BRUN, Frédérique DUMAS, Christophe BEDOS

REPRESENTES : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne SAINT-LEGER

ORDRE DU JOUR :

- Elections sénatoriales : désignation délégué et suppléants pour l'élection des sénateurs
- Requalification en logements de l'ancien bar-tabac-restaurant – demande de subvention Fonds Vert
- Questions diverses :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 18 avril 2026

- Elections sénatoriales : désignation 1 délégué et 3 suppléants pour l'élection des sénateurs selon l'arrêté préfectoral n° 2026-543 du 27 mai 2026

Les délégués et suppléants sont élus sans qu'il n'y ait eu de débat conformément au Code électoral.

Election du délégué

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents et représentés : 7
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 7
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4
- M. Christian GENDRE : 7 voix

M. Christian GENDRE a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election de 3 suppléants

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents et représentés : 7
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 7
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 7

- Majorité absolue : 4

- M. Marcel BRUN : 7 voix

- Mme Corinne SAINT-LEGER : 7 voix

- M. Olivier ASTRUC : 7 voix

M. Marcel BRUN, Mme Corinne SAINT-LEGER, M. Olivier ASTRUC ont été élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- Requalification en logements de l'ancien bar-tabac-restaurant : demande de subvention au titre du Fonds Vert

Après recyclage de ce bâtiment en friche, création de 2 logements après rénovation complète.

La création de 2 logements dans un cadre bâti existant permettra d'éviter l'artificialisation de nouvelles parcelles et la rénovation complète des logements permettra d'en améliorer la performance énergétique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valide la demande d'une aide au titre du Fonds Vert pour ce dossier, en plus des aides déjà sollicitées ou à venir auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental et de Saint-Flour Communauté.

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil municipal valide le devis de travaux de peinture des dessous de toit à la salle polyvalente et des plinthes de la salle du conseil municipal par M. Jean-Yves ATGER.

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Il réalisera également la rénovation des croix de la Line, du lavoir, de la croix et du Christ au centre du cimetière et de l'entourage métallique du monument au mort